



Yānariskwa' – Loup

Source de l'image : Gray Wolf in Spring, @ 2014 Eric Kilby. Utilisée sous licence Creative Commons (CC BY-SA 2.0) Source: Flickr



Ohche' (clan en dormance) – Porc-épic

Source de l'image : "Tree Porcupine", ©2014. Neil Turner. Utilisée sous licence Creative Commons (CC BY-SA 2.0). Source: Flickr

5. HONORAIRES

Un paiement au montant de dix milles dollars canadiens (10 000\$CAD), pour l'ensemble des huit (8) œuvres, sera payé à chacun des deux lauréats par Mosaïcultures Internationales de Montréal. 50% de ce montant sera versé une fois le projet sélectionné par le jury (voir sections 9 et 10 pour plus de détails). La seconde moitié sera versée une fois que les œuvres auront été livrées pour être installées.

Ce montant comprend :

- Les honoraires et les droits d'auteur de l'artiste ;
- Le coût des matériaux (ex : les matériaux, l'outillage et la peinture) requis pour la conception et la réalisation de l'œuvre ;
- La supervision de l'installation.

En plus des honoraires de 10,000\$ du lauréat, Mosaïcultures Internationales de Montréal prend en charge :

- La sécurisation du site et de l'œuvre pendant son installation et la remise en état des lieux;
- Les frais d'impression de l'œuvre originale et son installation ;
- La production des panneaux explicatifs de l'œuvre.

6. ADMISSIBILITÉ ET EXCLUSION

6.1. Admissibilité

Le présent concours s'adresse aux artistes wendat. Dans le cadre de ce concours, est reconnu comme wendat :

- un membre inscrit de la Nation huronne-wendat;

